

# FORTSCHWIHR

## INFOS

N° 126 | FEVRIER 2022 |

### CMJ ACTU :

Ils l'ont souhaité, nos jeunes élus l'ont fait avec l'aide d'Estelle MEYER, Adjointe au Maire en charge du CMJ et Vincent CAUSSE, CMD en charge de la communication. Le premier numéro « CMJ Actu » a été distribué au début des vacances scolaires d'hiver à tous les habitants. Nombre d'entre vous, petits et grands, ont apprécié cette version de l'actualité de la commune vue par nos jeunes élus. Bravo à notre Conseil Municipal des Jeunes ! Le « CMJ Actu » paraîtra à chaque période de vacances scolaires.



Pour le prochain numéro, n'oubliez pas de participer à la création du logo officiel.

Les enfants entre 9 ans et 13 ans peuvent envoyer leur projet avant le 31 mars 2022 :

[communication.fortschwihr@gmail.com](mailto:communication.fortschwihr@gmail.com)

Une surprise sera offerte aux participants !

### COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE :

Nous avons eu l'opportunité de répondre avant le 15 février 2022 à une consultation citoyenne lancée par la Collectivité Européenne d'Alsace en répondant "oui" ou "non" à la question suivante : " L'Alsace doit-elle sortir du Grand Est pour redevenir une région à part entière? "

#### Les chiffres de la consultation :

Nombre total de votants : 168 456  
Nombre de bulletins valides : 153 844  
Nombre de OUI : 142 200 (92,4 %)  
Nombre de NON : 11 644 (7,6 %)  
Nombre de bulletins électroniques : 125 046  
Nombre de bulletins reçus par courrier : 14 735  
Nombre de bulletins dans les urnes : 14 063

Merci à tous pour votre participation !

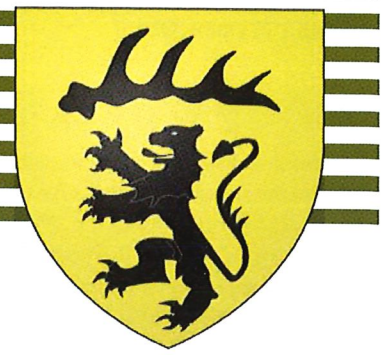
**L'Alsace doit-elle sortir du Grand-Est pour redevenir une Région à part entière ?**

LES RÉSULTATS

### FLEURISSEMENT DE PRINTEMPS :

En ces derniers jours de février, nos agents communaux ont fleuri la commune, laissant ainsi place à de belles couleurs printanières dans nos rues.

De nouvelles preuves à présenter au jury des communes fleuries pour obtenir notre 1<sup>ère</sup> FLEUR ?



Commune de

**FORTSCHWIHR**

[www.fortschwihr-alsace.fr](http://www.fortschwihr-alsace.fr)

03.89.47.41.89

[mairie.fortschwihr@wanadoo.fr](mailto:mairie.fortschwihr@wanadoo.fr)

Retrouvez les actualités

de la commune sur :



la page officielle

Commune de Fortschwihr

@fortschwihralsace

Ou en téléchargeant

l'application mobile gratuite

**INFOS COMMUNE**

APP

### INFOS COMMUNE :

Plus de 630 utilisateurs à ce jour sont connectés aux actualités de la commune.

Nous souhaitons développer cet outil de communication en proposant d'autres informations, comme les offres d'emplois, les aides à la personne, les événements associatifs et autres.

Notre CMD en charge de la communication reste à votre écoute et disposition pour poursuivre dans ce sens. Il est également possible de le rencontrer pour répondre à vos difficultés d'utilisation et vous accompagner dans ce nouvel outil de communication.

Prenez contact avec le secrétariat de Mairie pour vous signaler :

03.89.47.41.89

Monsieur le Maire, Christian VOLTZ  
Les Adjoints au Maire,  
Le Conseiller Municipal Délégué,  
chargé de la Communication,  
Vincent CAUSSE



## ASSAINISSEMENT – TRAVAUX 2022 :

La tranche de travaux d'extension des réseaux d'assainissement programmée sur la partie Sud du territoire communal en 2022 nécessite le rabattement de la nappe phréatique et donc la mise en place d'un bassin de ré-infiltration des eaux pompées durant plusieurs mois.

La collectivité s'est rapprochée d'exploitants agricoles susceptibles de mettre à disposition des terrains proches de plusieurs secteurs d'intervention retenus. Un accord est sur le point d'être conclu.

Une convention d'indemnisation, tant pour les troubles de jouissance occasionnés que pour les dégâts causés au sol est en cours d'instruction : dès que celle-ci aura été paraphée par les 2 parties, à savoir Colmar Agglomération en tant que Maître d'Ouvrage et l'exploitant agricole à indemniser, la zone retenue, avec toutes les rues concernées, sera communiquée.

## PISTE CYCLABLE :

La piste cyclable au niveau de la traversée de la RD à l'entrée Ouest de la commune est une priorité absolue, délaissée depuis bien trop d'années.

La Commune a reçu et validé la proposition commerciale d'une entreprise de TP pour réaliser l'allongement du trottoir situé sur le côté droit de la RD en venant du collège ; trottoir à prolonger au delà du cycliste PIETO. Il s'agit de la première étape.



Une deuxième réunion est programmée début Mars, sur place, avec un représentant de l'Agence Routière Nord du Conseil Général pour la traversée de la RD et réaliser la jonction entre la piste cyclable existante et le nouveau trottoir à réaliser ; ce sera la deuxième étape.

## ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DE COLMAR AGGLOMERATION :

Comme indiqué dans le "Fortschwihr Infos" de Janvier, nous ne connaissons pas encore la date d'intervention sur Fortschwihr pour la campagne de recherche nocturne d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Compte-tenu des dernières informations obtenues auprès du Maître d'Ouvrage, à savoir la très faible quantité d'eaux claires parasites présentes lors de précédentes campagnes de mesures réalisées il y a quelques mois en période de nappe haute, il n'est même plus certain aujourd'hui d'avoir à faire des investigations de ce type sur la commune. A suivre !



## TROTTOIRS – RUE DE L'ETANG :

Les travaux de réfection des trottoirs de la rue de l'Étang sont en cours de réalisation. Il y aura dorénavant côté Nord de la chaussée un trottoir PMR (Personne à Mobilité Réduite), obligatoire, d'une largeur de 1,5 mètres et sur le côté Sud de la chaussée, un trottoir d'une largeur quasi équivalente à l'existant.



La chaussée aura sur toute sa longueur une largeur totale de 5 mètres. La fin des travaux est programmée semaine 10.



## LED – ECOLE ELEMENTAIRE :

Pendant les vacances scolaires d'hiver, la classe de Mme Isabelle LAURENT et la cuisine de l'école ont été équipées de dalles lumineuses LED.



## LISTES ELECTORALES 2022 :

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour la faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr), vous est présenté les différentes démarches pour vous inscrire.





**APE  
RIED BRUN :**

**ESPACE RIED BRUN :**

**SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MARS 2022**  
De 9h à 14h

**Bourse  
AUX VÊTEMENTS**  
Enfants et adultes  
**ET PUÉRICULTURE  
JOUETS**

SALLE DES FÊTES DE FORTSCHWIHR  
Buvette et petite restauration sur place selon conditions sanitaires

Les sociétés de musique  
la Renaissance d'Andolsheim  
la Concordia de Jepsheim  
et l'Harmonie Saint Martin de Colmar  
sont heureuses de vous inviter à leur

**CONCERT**

Au programme  
musique classique  
et moderne

samedi  
**12 mars 2022**  
20h30  
Espace Ried Brun  
Muntzenheim

Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur

Réervations 06 92 32 07 88 ou 09 80 33 14 76 (soir)  
renaissance.andolsheim@gmail.com  
tarif d'entrée 10€

ALSACE

**SEMAINE CITOYENNE  
Oschterputz**  
DU 28 MARS  
AU 02 AVRIL 2022

**À LA ROSELIÈRE**  
MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES  
À KUNHEIM

À l'instar de nombreuses initiatives de nos municipalités qui organisent une journée citoyenne, nous vous proposons de participer, selon vos disponibilités\*, à la quatrième semaine citoyenne de La Roselière qui se déroulera du lundi 28 mars au samedi 02 avril 2022.

\* Vous pouvez accorder à cette semaine citoyenne quelques heures, une journée, ou plus, à votre convenance et en fonction de l'agenda des ateliers proposés (voir au verso) et des propositions de l'équipe d'accueil.

ALSACE  
AVEC LE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Personne à contacter pour obtenir plus d'informations et pour l'inscription  
**Muriel JENNY, animatrice coordinatrice,**  
03 89 78 88 84, [animation@roseliere.fr](mailto:animation@roseliere.fr)

Retrouvez-nous sur la page Facebook de La Roselière de Kunheim et sur le site de La Roselière  
[www.roseliere.fr](http://www.roseliere.fr)

**La Roselière**  
MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES  
4 rue Jules Verne - 68320 KUNHEIM  
TÉL. 03 89 78 81 81 - FAX 03 89 78 81 80 - Site internet : [www.roseliere.fr](http://www.roseliere.fr)

**RECENSEMENT CITOYEN :**

Chaque jeune Français, fille et garçon à partir de 16 ans, doit se faire recenser. Le recensement citoyen doit être fait à compter du 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit. Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

A la suite du recensement, la mairie délivre l'attestation de recensement.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

Il existe certaines odeurs que l'on n'oublie jamais, de par leur signification, leur valeur à nos yeux ou tout simplement à l'émotion des souvenirs auxquels elles peuvent s'attacher.

Le parfum qui me renvoie à de jolis souvenirs c'est l'odeur du café ! Cette fameuse odeur que l'on pouvait sentir dès qu'on passait la porte de chez mes grands-parents. Elle vous titillait les narines et venait s'infiltrer jusque dans votre cerveau.

Lire en buvant un café, emprunter des livres, passer un moment convivial entre amis, avec ses enfants ou petits enfants, travailler dans le calme ou participer à une des activités proposées : tout est possible !

Si toi aussi tu as envie de passer un moment de détente dans le lieu de convivialité de la commune, le plus accueillant avec une atmosphère joyale et chaleureuse.

Retrouve-moi à la bibliothèque municipale de Fortschwihr en partageant ce moment de privilège.

Un café vous sera offert par Véronique, votre bibliothécaire !

**Un Livre  
Un Café**

**La Bouquiniste**  
**Heure du Conte**

Tout le monde sait que ce sont les poules qui pondent les œufs. Mais que se passe-t-il quand une poule n'aime pas les œufs ?



Venez écouter la réponse le :  
**Samedi 5 Mars 2022 à 11h,**

dans les locaux de la Bibliothèque de Fortschwihr.



Adresse mail : [bouquiniste@laposte.net](mailto:bouquiniste@laposte.net)



## GRANDS ANNIVERSAIRES DE FEVRIER 2022 :



**M. Henri-François KETTLER,**  
80 ans, le 2 février.



**M. Gérard BEUGNET,**  
80 ans, le 4 février.



## LES ANNIVERSAIRES DE MARS :

- Mme Ginette LEFEBRE épouse PANNIER,  
74 ans, le 4 mars.
- M. René CHRISTMANN,  
82 ans, le 4 mars.
- M. Heinz WAGNER,  
80 ans, le 5 mars.
- Mme Yolande SCHILLINGER épouse FURST,  
71 ans, le 9 mars.
- Mme Martine ROUGIER épouse DIELAINE,  
72 ans, le 10 mars.
- Mme Clairette SALOMON épouse WASSMER,  
73 ans, le 10 mars.
- Mme Elfriede BINDER épouse GUILMAIN,  
77 ans, le 11 mars.
- Mme Marie RUEMELI épouse BAUMGARTEN,  
80 ans, le 11 mars.
- M. Daniel JURGENSEN,  
75 ans, le 16 mars.
- M. André WILHELM,  
74 ans, le 16 mars.
- Mme Danielle STOECKEL épouse SCHIRCKER,  
85 ans, le 16 mars.
- Mme Mireille HASSENFRAZT épouse BRUNTZ,  
70 ans, le 16 mars.
- Mme Marie FRERY,  
74 ans, le 17 mars.
- M. Jean SCHIRCKER,  
86 ans, le 22 mars.
- M. Daniel BECHLER,  
73 ans, le 25 mars.
- M. Daniel MOUCHETANT,  
73 ans, le 26 mars.
- Mme Danièle GROSSHANS épouse BUSSER,  
75 ans, le 26 mars.
- M. Bertrand CLOR,  
70 ans, le 28 mars.
- Mme Heide WURTZ épouse TRUNK,  
80 ans, le 28 mars.
- Mme Marie-Jeanne HUNSINGER  
épouse WOLFSBERGER,  
76 ans, le 30 mars.

## NAISSANCE :



**Yagiz AYDIN,**  
de Mme Zeynep AYDIN et M. Emre AYDIN,  
né le 12 février 2022.



**Maëli FUHRMANN,**  
de Mme Noémie TONGIO  
et M. Kévin FUHRMANN,  
né le 10 février 2022.



## CULTES :

Prochaine célébration  
Oecuménique le dimanche  
13 mars à 10h30.

Catholique :  
Célébration le samedi 24  
avril 18h30.

## DON DU SANG :



L'Amicale des Donneurs de  
Sang de Fortschwihr vous  
accueillera le mardi 15 mars  
2022 à partir de 16h30 dans  
la salle communale de  
Fortschwihr.



## JURY DES MAISONS FLEURIES :

Comme indiqué dans le "Fortschwihr Infos" de Janvier, nous souhaitons composer un jury d'habitants pour le prochain concours des Maisons Fleuries. Certains d'entre vous se sont déjà inscrits auprès du secrétariat de mairie. Vous souhaitez les rejoindre, prenez contact au **03.89.47.41.89**



## AGENDA :

Prochain Conseil Municipal :  
le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h30  
Retrouvez l'ordre du jour sur notre application  
« Infos Commune » ou sur les tableaux  
d'affichage de la commune.

## COVID-19 RESTRICTIONS SANITAIRES: LE CALENDRIER DES ALLÈGÈMENTS

<b>16 février</b>	Levée de certaines restrictions sanitaires	<b>21, 28 fév. et 7 mars</b>	Dans les écoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vente et consommation de boissons et nourriture autorisées dans les stades, les cinémas et les transports.</li> <li>■ Consommations autorisées debout dans les bars.</li> <li>■ Reprise des concerts debout.</li> <li>■ Réouverture des discothèques.</li> </ul>		<p>Protocole sanitaire allégé à la rentrée, soit le 21 février (zone B), le 28 février (zone A), le 7 mars (zone C):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fin du port du masque obligatoire à l'extérieur pour les élèves et les personnels.</li> <li>■ Pratique des activités sportives en intérieur possible sans masque (mais en respectant une distanciation).</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pass vaccinal obligatoire à l'entrée et masque obligatoire à l'intérieur.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cas contact : 1 auto-test à réaliser à J+2, au lieu de 3 auparavant.</li> <li>■ Fin des attestations sur l'honneur avant le retour en classe.</li> <li>■ Allègement des règles de limitation du brassage des élèves, notamment pendant les temps de restauration.</li> </ul>	
<b>28 février</b>		<b>Port du masque et tests</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fin du port du masque dans les lieux clos où le pass vaccinal est obligatoire : bars, cafés, stades, salles de sport, bibliothèques, restaurants, discothèques, cinémas.</li> <li>■ Port du masque reste obligatoire dans les TGV, les métros, les bus et les lieux de santé.</li> <li>■ Grands magasins et centres commerciaux : port du masque obligatoire selon l'arrêté du préfet.</li> <li>■ Cas contact : 1 auto-test à réaliser à J+2, au lieu de 3 auparavant.</li> </ul>			